



ORDRE DES  
**TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS**  
DU QUÉBEC

**Assemblée générale annuelle 2020  
de l'Ordre des technologues professionnels du Québec**

**Par visioconférence**

**AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 102 du *Code des professions*, vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre qui se tiendra le samedi 3 octobre 2020 à 10 heures par visioconférence.

Les informations pour l'inscription et la connexion vous seront communiquées quelques jours avant la rencontre.

**ORDRE DU JOUR**

1. Vérification du droit de présence, du quorum, de la régularité de l'assemblée et ouverture par le président de l'Ordre ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 septembre 2019 ;
4. Rapport du président : activités du Conseil d'administration ;
5. Approbation de la rémunération des administrateurs élus ;
6. Rapport de la secrétaire sur la consultation prévue à l'article 103.1 du *Code des professions* ;
7. Nouvelle consultation sur la cotisation pour 2021-2022 ;
8. Rapport des vérificateurs pour 2019-2020 ;
9. Nomination des vérificateurs ;
10. Levée de l'assemblée.

Nous espérons que vous répondrez en grand nombre à cette convocation.

Véronique Saulnier, avocate  
Secrétaire de l'Ordre par intérim